

Conditions de garantie – Machines et Appareils Électroportatifs - Würth France

Durée et Portée de la Garantie

Würth France garantit ses machines et appareils électroportatifs pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, en complément des garanties légales (notamment contre les vices cachés).

La garantie couvre exclusivement :

- La réparation des machines Würth défectueuses fonctionnant à l'air comprimé, à l'électricité ou sur batterie ainsi que les appareils de levage hydrauliques.
- Le remplacement des batteries et chargeurs défectueux achetés chez Würth.
- La collecte gratuite des appareils défectueux et la livraison des appareils réparés.

Conditions d'éligibilité

La garantie est applicable uniquement si :

- L'usage est conforme à nos recommandations,
- Les batteries et chargeurs sont réclamés conjointement avec la machine. En cas d'achat séparé, le numéro de facture doit être fourni,
- L'appareil n'a pas été modifié, démonté ou réparé par un tiers.

Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure intensive liée à un usage continu, un travail en équipe, une production industrielle.
- Dommages physiques : chute, choc, écrasement, oxydation (stockage en milieu humide).
- Utilisation d'huile ou carburant non conformes.
- Surchauffe : la pièce concernée n'est pas couverte.
- Utilisation d'accessoires inappropriés ou non conformes.
- Consommables soumis à usure naturelle : charbons, électronique, moteur, entraînement, câble, mandrin.
- Accessoires : flexible, support, suceurs, manchons, poignée, pistolet, raccords, filtres.
- Limites de réparations :
 - Maximum 2 réparations du même composant en 12 mois.
 - Maximum 1 réparation du même cloueur à batterie ou à gaz, en 12 mois.
- Transfert de garantie : non autorisé.
- Outils pneumatiques : l'utilisation sans purgeur de condensats (piège à eau) ou sans dispositif de lubrification annule la garantie.

Modalités spécifiques

- Les aspirateurs doivent être renvoyés ensachés, filtre retiré et sans leur cuve pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- Les prestations de vérification périodique ou de calibrage (pour les lasers, clés dynamométriques, harnais...) sont exclues de la garantie.

Remplacement et durée

- La garantie reste limitée à un an à compter de la remise de la machine (date de facture).
- Les périodes de réparation ou d'immobilisation ne prolongent pas la durée de garantie.
- Si une réparation est jugée non viable économiquement, Würth France pourra fournir une machine de remplacement fonctionnelle (reconditionnée). La garantie continue sur la durée restante initiale.

Amiante – Produits exposés à un risque de contamination

Dans le cadre de ses engagements qualité et sécurité, Würth France exclut toute prise en charge au titre du service après-vente (SAV) et de la garantie légale, pour les produits ayant été utilisés sur des chantiers soumis à une obligation de décontamination systématique ou présentant un risque de contamination à l'amiante. Cette exclusion s'applique notamment lorsque le produit a été exposé à des matériaux contenant de l'amiante ou utilisé dans un environnement susceptible d'en contenir.

Afin de permettre au client d'assurer lui-même la remise en état du produit concerné, Würth France pourra fournir les pièces détachées nécessaires à la réparation et proposer une assistance technique par téléphone. Cette assistance sera limitée à une durée maximale d'une heure.

Tout retour de produit contaminé ou potentiellement contaminé par l'amiante, en violation des présentes dispositions, engage la responsabilité exclusive du client. Celui-ci assumera l'intégralité des conséquences juridiques, financières et opérationnelles pouvant en découler, y compris – sans s'y limiter – les dommages, amendes, frais de conseil, règlements amiables ou condamnations judiciaires susceptibles d'être imputés à Würth France.